

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE JEUMONT

**Extrait de registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle Bizet sous la Présidence de son Maire, Monsieur Pascal ORI, en suite de convocation en date du 10 décembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. Le nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 30.

Délibération : 90/2024

Objet : Adoption du nouveau guide interne des procédures d'achat ville

Secrétaire de séance :

Freddy ERIBON

Étaient présents :

M. Pascal ORI, M. Arnaud BEAUQUEL, ~~Mme Claire ARDID~~, ~~Mme Nadia TERKI~~, Mme Sylvie DEVILLERS, ~~M. Bernard DELBECQUE~~, Mme Anne DELHORS, M. Karim YAHIAENE, M. Henri MOTHY, ~~Mme Caroline TACQUENIER~~, M. Freddy ERIBON, Mme Marina MORESCHI, ~~M. Damien TENRET~~, Mme Luisa KHENTACHE, M. Cyril PIRE, M. Serge LEBLANC, Mme Patricia GUCCIONE, ~~Mme Nathalie GARIN~~, ~~Mme Cathy LEPORCQ~~, Mme Malika TERTAG, M. Daniel BRICOUT, ~~Mme Marie-Yolande SOUVART~~, ~~M. Abderrazak ABDELLI~~, M. Gérard MARCEAU, Mme Véronique LONA, M. Anthony BRAVIN, M. Gérard JOLY, M. Philippe BIAIS, ~~Mme Valérie KRUG~~, M. Lionel MAURAGE

Conseillers ayant donné pouvoir :

Mme Claire ARDID à M. Pascal ORI  
Mme Nadia TERKI à Mme Luisa KHENTACHE  
M. Bernard DELBECQUE à M. Arnaud BEAUQUEL  
M. Caroline TACQUENIER à Cyril PIRE  
M. Damien TENRET à Mme Marina MORESCHI  
Mme Nathalie GARIN à Mme Sylvie DEVILLERS  
Mme Cathy LEPORCQ à Mme Anne DELHORS  
Mme Marie-Yolande SOUVART à M. Henri MOTHY  
M. Abderrazak ABDELLI à M. Karim YAHIAENE  
Mme Valérie KRUG à M. Philippe BIAIS

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1414-2, L. 1411-5 et L. 2121-22,

VU le code de la Commande Publique,

VU la délibération 58 du Conseil municipal en date du 24 juin 2021 portant approbation du règlement intérieur de la Commande Publique et de son guide interne des procédures d'achat;

CONSIDÉRANT la nécessité d'élaborer un guide précis et détaillé en matière d'achat public rappelant le règlement applicable et explicitant les procédures internes de la commune ;

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'année 2024 une démarche d'actualisation de ce guide a été engagée au sein du service des Marchés Publics pour tendre vers une plus grande transparence et une plus grande efficacité ;

CONSIDÉRANT que les principales modifications apportées concernent :

- Des précisions sur les modalités accordées aux acheteurs dans le cadre des achats inférieurs au seuil de 40 000 € HT.
- L'ajout d'un seuil intermédiaire de 25 000 € HT (passation des achats via le profil acheteurs et obligation de publication des données essentielles).
- Des précisions sur le rôle de chaque intervenant dans le processus des achats (passation exécution technique et financière).
- La mise en place d'une méthode de notation pour l'intégralité des critères et sous-critères techniques et son inscription systématique dans le règlement de la consultation.
- Le recours à la négociation des achats inférieurs à 40 000,00 € HT, ainsi qu'en procédure adaptée : l'objectif est de disposer de meilleures offres tant sur le plan technique que financier.
- La signature des rapports d'analyse des offres, en Procédure adaptée, par l'élu référent du service gestionnaire.

CONSIDÉRANT qu'au-delà de ces modifications il convient d'adapter la procédure interne aux évolutions législatives et réglementaires actuelles ;

CONSIDÉRANT que des annexes ont été élaborées qui pourront être adaptées selon les évolutions des services :

- Tableau synthétique des obligations minimales de publicité et de mise en concurrence
- La nomenclature CPV (*Common Procurement Vocabulary* correspondant au système de classification unique, à l'échelle européenne, visant à standardiser les références utilisées)
- Fiche procédure des achats – 40 000,00 € HT
- Procédures : Qui fait quoi ?
- Critères de jugement des offres
- Durées de l'archivage

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

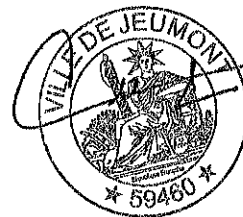
À l'unanimité

Abroge la délibération 58 du 24 juin 2021 adoptant le règlement interne des marchés publics.

Décide de procéder à l'adoption du guide interne des procédures d'achat tel que repris en annexe.

Fait en séance les Jour, Mois et An que dessus

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
LE MAIRE



*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.*

*Délibération rendue exécutoire compte-tenu  
de la transmission en sous-préfecture le .../.../...  
et de la publication ou la notification le .../.../...  
Le Maire*

